

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LETY Philippe, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents et représentés : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2019

PRESENTS : Philippe LETY Philippe, Maire, Paul DUBRAY, Christian GOUVION, Brigitte BROUTIN Evelyne MAREAUX, Adjointes au Maire, François BONAMY, Patrick DEHEN Conseillers délégués, Serge GUNST, Marie-Paule DELOFFRE, Vincent DESIR, Corinne COUPPEZ, Christian BINOIT Bertrand LAPOUILLE, Yveline DESAUNOIS,

EXCUSES : Marie-France GERARD, Adjointes, Katherine MATTON, Marie-Claude LEPEZ, Julien TROUILLIEZ, Catherine GERARD,

SECRETAIRE DE SEANCE : François BONAMY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16/11/2018

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 16/11/2018 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

FINANCES

SITUATION FINANCIERE

Monsieur le Maire et Monsieur Paul DUBRAY présente la situation financière au 31/12/2018, situation représentant presque le compte administratif 2018 avec éventuellement quelques ajustements avec la perception.

Monsieur le Maire précise le très bon résultat de l'exercice grâce aux efforts des uns et des autres, avec une prudence au niveau des dépenses. Ce résultat permet de regarder les investissements avec plus de sérénité.

Monsieur le Maire remercie le conseil municipal pour sa volonté à tenir les choses pour arriver à ce résultat, Paul DUBRAY et la commission des finances ainsi que le DGS pour le travail d'équipe.

Monsieur le Maire fait ensuite lecture des commentaires positifs de Monsieur Michalak, Receveur Municipal sur l'analyse financière de la commune de 2017, commentaires insérés dans le bulletin municipal de 2019.

ENCAISSEMENT DES CHEQUES SMACL

2019.01.01

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour faire suite aux sinistres de la tempête de 01/2018 et de la surtension électrique au Culturex, il y a lieu d'encaisser respectivement un chèque pour règlement immédiat de 14 773.36 € et de 1 204,89 € de l'assurance SMACL.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à encaisser les chèques d'un montant de **14 773.36 € (quatorze mille sept cent soixante-treize euros et trente-six centimes) et de 1 204.89 € (mille deux cent quatre euros et quatre-vingt-neuf centimes).**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2019.01.02

S'agissant des dépenses d'investissement gérées sur le budget principal, l'article L 612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2018 et ce jusqu'à l'adoption du budget 2019.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser ces dispositions qui permettront la poursuite des programmes d'investissement durant les premiers mois de l'année.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1612-1 relatif aux engagements des dépenses avant le vote du budget,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **autorise** à l'unanimité le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2019, les dépenses d'investissement du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget.

Il précise que les crédits effectivement mis en œuvre seront obligatoirement repris au budget primitif 2019 aux opérations, chapitre et articles concernés.

Il indique que cette autorisation ne permet pas l'engagement de nouveaux projets non délibérés par le conseil municipal.

Et **autorise** le Maire ou l'un des Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier

REMBOURSEMENT DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE POUR LE SPECTACLE DE L'ARMEE RUSSE

2019.01.03

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le très beau spectacle des Chœurs de l'Armée Russe dans l'Eglise Saint Pierre qui a fait l'unanimité de tous.

Afin de pallier au froid et d'accueillir les personnes dans de bonnes conditions, les chauffages ont été allumés tôt le matin, il y a donc lieu de rembourser le chauffage à la Paroisse Ste Hiltrude et de conserver les bonnes relations.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide une participation financière au chauffage de l'Eglise pour un montant de 50 € sur le compte de la Paroisse Ste Hiltrude.

ACHAT DE SAPINS DE NOEL

2019.01.04

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a acheté des sapins à Monsieur Jean-Marie MARCOUX pour les fêtes de Noël et qu'il y a lieu de le régler.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de régler la somme de 360 € (trois cent soixante euros) à Monsieur Jean-Marie MARCOUX.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires au dossier.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les nombreuses incivilités et dégradations dans la commune et plus particulièrement aux toilettes publiques.

Des devis ont été demandés et Monsieur HOTTELET de PARTNELEC nous a présenté les aspects techniques de la vidéosurveillance et les évolutions des caméras. Il est donc proposé l'installation d'une vidéosurveillance sur la Grand Place.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De confier les travaux d'installations de vidéosurveillance de la Grand Place à l'entreprise PARTNER ELEC de Rousies, pour un montant de 5 740 € HT.
- De demander à la Sous-préfecture la réglementation en la matière
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier

ALLONGEMENT DE LA DETTE DES EMPRUNTS GARANTIS DE L'AVESNOISE

2019.01.06

La SOCIETE ANONYME D'HLM L'AVESNOISE, ci-après l'emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par la commune de Solre-Le-Château, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes des prêts réaménagés.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L. 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil,

DELIBERE**Article 1 :**

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur après de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des prêts réaménagés sont indiquées, pour chacune d'entre elle, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0.75% ;

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

PEINTURE SALLE DES FETES

2019.01.07

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les peintures initiales de la salle des fêtes se défraichissent.

En ce sens plusieurs devis ont été demandés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en procédure adaptée,

- Décide de confier les travaux de peinture à la société SAE de Bachant pour un montant de 10 200 € TTC (dix mille deux cents euros).
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019.

AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

2019.01.08

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Régie Personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles a sollicité son affiliation volontaire au Centre Départemental de Gestion du Nord.

Après délibération, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985,

le Conseil Municipal **décide d'accepter** l'affiliation au Centre de Gestion (CDG 59) de **la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles**.

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'Association Française des Sclérosés en Plaques. Aucune suite favorable n'est malheureusement donnée.

AIDES VILLAGES ET BOURGS – FENETRES ECOLE PRIMAIRE ET MUSIQUE

2019.01.09

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de recherche d'économie et de la vétusté des fenêtres et portes de l'école primaire et de l'école de musique, il serait judicieux de les remplacer par des nouvelles offrant de meilleures performances énergétiques.

Cette opération estimée à 109 654,80 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention spécifique au titre de l'**AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS, transition écologique**.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de lancer l'opération.

Sollicite une subvention D.E.T.R. programme 2019 pour les travaux participant à la transition écologique d'un montant prévisionnel de **109 654,80 € HT au taux de 40%** ; soit une subvention escomptée de **43 861,92 €** et arrête les modalités de financement pour le projet TTC.

- **Subvention aide Villages et Bourgs** **43 861,92 € HT**
- **Subvention prévisionnelle DETR** **43 861,92 € HT**
- **Virement de la section de fonctionnement** **43 861.92 € TTC**

Rappelle que les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.

Certifie que les travaux seront réalisés après réception de la décision attributive de subvention De l'Aide Départementale Villages et Bourgs.

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – FENETRES ECOLE PRIMAIRE ET MUSIQUE

2019.01.10

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de recherche d'économie et de la vétusté des fenêtres et portes de l'école primaire et de l'école de musique, il serait judicieux de les remplacer par des nouvelles offrant de meilleures performances énergétiques.

Cette opération estimée à 109 654,80 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention spécifique au titre de **LA DOTAION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL, Rénovation thermique des bâtiments scolaires**.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de lancer l'opération.

Sollicite une subvention D.S.I.L. programme 2019 pour les travaux participant à la rénovation thermique des bâtiments scolaires pour un montant prévisionnel de **109 654,80 € HT au taux de 40%** ; soit une subvention escomptée de **43 861,92 €** et arrête les modalités de financement pour le projet TTC.

- **Subvention D.S.I.L.** **43 861,92 € HT**
- **Subvention prévisionnelle DETR** **43 861,92 € HT**
- **Virement de la section de fonctionnement** **43 861.92 € TTC**

Rappelle que les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.

Certifie que les travaux seront réalisés après réception de la décision attributive de subvention DSIL

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de :

- L'immeuble sis 3, Grand Rue appartenant à M et Mme SANTOS
- L'immeuble sis 24, Rue de Clairfayts appartenant à Mme CROQUET
- L'immeuble sis 18, Avenue du général de Gaulle appartenant à M et Mme BLAMPAIN
- L'immeuble sis 5, Rue du Quartier appartenant à Mme BERLEMONT
- L'immeuble sis 71, Rue Léo Lagrange appartenant à M GAUDRY
- L'immeuble sis, 27, Rue de Beaumont appartenant à M BERTIN
- L'immeuble sis 22, Rue de Clairfayts appartenant à M BUISSE
- L'immeuble sis, 4 Avenue du Général de Gaulle appartenant aux Cts PLAITIN
- L'immeuble sis, Avenue du Général de Gaulle appartenant à M VERHELLEN

PERSONNEL

AGENTS ESPACES VERTS

Monsieur le Maire fait lecture des deux courriers des agents des espaces verts remerciant le Conseil Municipal d'avoir pris en considération leur demande de passage à temps complet plus tôt que prévu.

REGIE VOUCHER VALJOLY

2019.01.11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution des problèmes rencontrés avec la régie des vouchers Valjoly.

- Le dépôt de plainte a été classé sans suite par le Procureur de la République.
- Le régisseur a fait une demande de recours au Tribunal Administratif contre l'avis défavorable à sa demande de remise gracieuse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Autorise Monsieur le Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- Décide de prendre attache auprès d'un avocat pour représenter la commune au Conseil de Discipline du Centre de Gestion d'une part et au Tribunal Administratif d'autre part.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires au dossier.

BASE DE LOISIRS

BATIMENT MODULAIRE

Monsieur Patrick DEHEN informe l'assemblée que les travaux sont interrompus dans l'attente du branchement électrique du bâtiment. Il reste quelques réserves à lever. Le bâtiment devrait être opérationnel vers mars 2019.

AIRE D'ACCUEIL DE CAMPING-CARS

Monsieur François BONAMY informe l'assemblée que le permis d'aménagement est en cours d'instruction.

L'architecte rédige le dossier d'appel d'offres qui sera lancé mi-février 2019.

Il est rappelé que les commentaires des utilisateurs des aires de camping-cars ont été pris en compte.

Une réunion a permis de réduire les coûts avec les travaux qui seront réalisés par les services techniques.

Avis favorable est donné au devis de l'entreprise BERTEAUX PAYSAGE pour un montant de 1 890 € pour l'abattage d'arbres. L'enlèvement des branches sera fait par les services espaces verts.

Le conseil Municipal visitera le Bâtiment le 26/02/2019 à 19 h 00.

REMERCIEMENTS LIGUE DU NORD CONTRE LE CANCER

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Jean-Pierre TRIBOULET, Président du Comité du Nord de la Ligue nationale contre le Cancer remerciant vivement du don de la commune de 10 339 € au profit de la lutte contre le cancer.

Ce don contribue à faire progresser la lutte contre le cancer sur tous les fronts :

- Chercher pour guérir
- Prévenir pour protéger
- Accompagner pour aider
- Mobiliser la société.

Monsieur le Maire remercie chacun pour son implication au repas choucroute ainsi qu'à la vente des roses. Un grand merci à toute l'équipe des bénévoles.

NOREADE - RENOVATION DU CHATEAU D'EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux :

- de rénovation du château d'eau Noréade de l'Épine par la société H2O/SUKCES, pour un montant de 585 000 €, fin des travaux prévus pour fin de l'année 2019.

- d'assainissement collectif Hameau de l'Écrevisse et une partie de Route Sivry pour un montant de 350 000 €.

- de renouvellement du réseau eau potable, Rue de Clairfayts et de la rénovation de la 1^{ère} partie de la Marlière et Rue de Glarge pour un montant de 250 000 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES

REUNION COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réunion communautaire du 29/11/2018 avec l'ordre du jour suivant :

- Contractualisation et Programmation
 - o Pacte pour la Réussite de la Sambre -Avesnois-Thiérache
 - o Contrat de transition écologique de Sambre-Avesnois
 - o Feuille de route numérique de la communauté de communes
- Développement économique
 - o Soutien à l'immobilier d'entreprises : attribution d'une subvention
 - o Office de Tourisme intercommunal : licence commerciale
 - o Tiers-Lieu Numérique
 - o Vente d'un terrain à Sars-Poteries
 - o Site « Sucre de lait » à Sains du Nord

- Culture
 - o Avesnois Store d'Etroeungt
 - o Chœur de l'Avesnois : demande de subvention à la Région
- Dossiers budgétaires
 - o Décisions budgétaires modificatives
 - o Autorisation d'engagement de dépenses d'investissements 2019
- Questions diverses
 - o Subvention à une association
 - o Désignation des délégués au SIDEN SIAN
 - o Tableau du personnel

RURAL'SPORT

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Président de la 3CA relatif à l'accueil du Rural'Sport dans la commune les 21 et 22 septembre 2019. Pourrait se greffer à cette manifestation la Fête Nationale du Sport avec un programme plus complet si obtention de crédits du Ministère des Sports.

GROUPEMENT DE COMMANDE DE SEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a adhéré au groupement de commande de sel pour l'hiver 2019-2020, chaque commune devant maintenant supporter financièrement le coût d'achat du sel.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Président annonçant que l'association « La Solrézienne » pourra continuer de percevoir une subvention d'un montant de 2000 € au titre de l'organisation de la Foire aux Huîtres et du Goût. Un courrier de remerciement sera envoyé.

COURRIERS ET POINTS DIVERS

Monsieur le Maire fait lecture des différents courriers et points divers :

- L'alimentation en eau en aval des réservoirs de la commune sont conformes aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
- La caisse d'Epargne informe la commune de la décision de mettre un terme à l'offre « Bon naissance à compter du 28/02/2019. Les bons naissance de 15 € remis par la commune ne seront plus acceptés par la Caisse d'Epargne à compter du 01/03/2019.
- Effectifs restaurant scolaire, garderie :

Moyenne des Effectifs périscolaires	Novembre	Décembre
o Restaurant scolaire		
▪ Ecole primaire « Jean Mercier »	78.57	79.54
▪ Ecole maternelle « La Ruhe »	28.63	28.67
o Garderie		
▪ Ecole primaire « Jean Mercier »	moyenne des 2 mois	25
▪ Ecole maternelle « La Ruhe »	moyenne des 2 mois	10

Fait en séance les jour mois et an susdits